

## *Placoplâtre – Fort de Vaujours*

# *Compte rendu de la réunion publique du 6 novembre 2018*

**Destinataires :**

---

Participants à la  
concertation

---

**Auteurs :**

---

Res publica

---

**Date :**

---

12/11/2018

---

cr181106\_réunion\_publique\_Concertation\_VAU

JOURS\_PlacoPlatre\_verbatim\_Vdef

---

---

*Ce document rassemble les verbatims de la réunion publique d'information et d'échanges sur le projet de carrière de gypse sur le site du Fort de Vaujours, qui a s'est tenue à Vaujours le 6 novembre 2018*

---

## 1. LE CONTEXTE DE LA REUNION

La première réunion publique d'information et d'échanges sur le projet de carrière au Fort de Vaujours s'est tenue dans le cadre d'une concertation lancée, à la demande du maître d'ouvrage, **Placoplatre**. Le maître d'ouvrage a saisi de façon volontaire la CNDP qui a nommé deux garants pour accompagner la concertation. La réunion s'est déroulée le mardi 6 novembre 2018 à la Maison du Temps Libre de Vaujours. Elle a commencé à 20h00 et s'est terminée à 23h00. Elle a réuni environ 100 participants. Les débats étaient animés par **Sophie Guillain**, du cabinet Res publica.

**Dominique BAILLY**, Maire de Vaujours, Vice-président du territoire Grand Paris Grand-Est a accueilli les participants.

### Etaient installés en tribune :

Les garants de la Commission National du Débat Public :

- **Dominique SIMON**, garante de la CNDP ;
- **Laurent PAVARD**, garant de la CNDP.

La maîtrise d'ouvrage, représentée par :

- **Jean-Luc MARCHAND**, Directeur industriel et des carrières de Placoplatre ;
- **Gilles BOUCHET**, Responsable du développement des carrières Placoplatre.

### Etaient présents dans la salle :

Les services de l'Etat :

- **Patrick LAPOUZE**, Sous-préfet du Raincy ;
- **Vincent BOGARD**, Autorité de sûreté nucléaire (ASN) ;
- **Bruno VERHAEGHE**, Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie de la Seine et Marne (DRIEE UD 77) ;
- **Florent TESSIER**, DIREE UD 77.

Les bureaux de conseil et bureau d'études :

- **Michel GREUZAT**, Cabinet Greuzat en charge du montage de la demande d'autorisation environnementale (DDAE) ;
- **Sylvain MAZUEL**, Ginger-Déléo, expert en radiologie ;
- **Jean-Pierre DEGRANGES**, RP-Consult, expert indépendant en radiologie ;
- **Eric FLAMAND**, BKI Consulting.

## 2. INTRODUCTION ET PRESENTATION

**Sophie GUILLAIN** de Res publica se présente et explique son rôle d'animatrice ainsi que le déroulé de la réunion.

### 2.1. L'ACCUEIL DU MAIRE DE VAUJOURS, DOMINIQUE BAILLY

**Dominique BAILLY**, Maire de Vaujours, Vice-président du territoire Grand Paris Grand Est, remercie le public présent, le sous-préfet du Raincy, les services de l'Etat et les garants. Il explique que l'objectif de la réunion publique est de donner à Placoplatre l'occasion de répondre de façon exhaustive aux questions des participants.

### 2.2. L'INTRODUCTION DU SOUS-PREFET DU RAINCY, PATRICK LAPOUZE

**Monsieur Patrick LAPOUZE**, sous-préfet du Raincy, du 93, rappelle que la concertation est menée par Placoplatre. Mais il se satisfait de la présence des services de l'Etat. Ces derniers devront répondre sur l'évolution de la Servitude d'utilité publique (SUP) sur le site. Il précise que le projet de Vaujours est un projet sur lequel les services de l'Etat sont engagés depuis longtemps. La préfecture, accompagne et supervise les travaux de démolitions qui sont menés. Le sujet s'est posé depuis l'abandon du site par le Commissariat à l'Énergie atomique et aux Énergies alternatives (CEA) en 1997. Il est accompagné par l'ASN, la DRIEE et l'ARS, pour compléter ce qui sera indiqué par les porteurs de projet.

L'ASN : Autorité de sûreté nucléaire assure, au nom de l'état, la réglementation et le contrôle du nucléaire pour protéger le public, les patients, les travailleurs et l'environnement. Elle contribue à l'information des citoyens.

La DRIEE : Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie est un service déconcentré du Ministère de la Transition écologique et solidaire. Ces services sont chargés de mettre en œuvre les politiques de l'environnement et de l'énergie dans les territoires et d'instruire les autorisations, notamment en ce qui concerne la connaissance et la prévision des risques.

L'ARS : Agence régionale de santé, est un établissement public chargé de la mise en œuvre de la politique de santé nationale, dans la région. Elle assure le pilotage et la mise en œuvre de la politique de santé publique. Et participe des études et actions pour l'amélioration de la santé de la population.

### 2.3. LA PRESENTATION DES GARANTS DE LA CNDP, DOMINIQUE SIMON ET LAURENT PAVARD

**Laurent Pavard, garant de la CNDP** remercie le public de sa présence. Il explique le rôle de la CNDP et des garants. Il rappelle que c'est bien le maître de l'ouvrage qui organise la concertation. Il souligne les objectifs du dispositif de concertation qui vise à informer le grand public et à répondre aux questions concernant l'opportunité, les enjeux et les principales caractéristiques du projet. Avec Dominique Simon, les garants souhaitent que toutes les personnes intéressées puissent s'exprimer, en formulant des

observations, des critiques, des suggestions, des propositions sur tous les aspects du projet. Chacun doit pouvoir prendre connaissance des positions et arguments des uns et des autres. Le maître d'ouvrage sera pour sa part éclairé sur les enjeux et la perception par le public de son projet.

Les garants veillent à la transparence et la complétude de la concertation. En fin de mission, ils établissent un compte-rendu de leur mission qui retrace l'organisation du débat, les publics touchés et les principales argumentations développées.

**Sophie GUILLAIN** explique que pendant la réunion chacun a le droit de s'exprimer, tous ceux qui demandent la parole l'auront. A la fin du temps d'échange, les associations, les collectifs pourront prendre la parole pour expliquer leur point de vue. Des papiers disposés sur les sièges invitent les participants qui le souhaitent à poser leur question à l'écrit. Ces informations sont transmises à la maîtrise d'ouvrage.

La réunion s'inscrit dans un dispositif de 5 rencontres avec le public. Des ateliers d'approfondissements permettront de répondre aux différentes questions plus techniques ou spécifiques, qui méritent de prendre le temps pour expliquer et dialoguer. Toutes les questions recevront donc une réponse ce jour, en ligne et/ou lors des ateliers. Placoplatre peut répondre aux questions qui le concernent. Les acteurs de l'Etat ou des autorités compétentes sont prêtes également à apporter leur contribution aux débats.

## **2.4. PRESENTATION DU PROJET PAR PLACOPLATRE**

**Jean-Luc MARCHAND** et **Gilles BOUCHET** présentent l'historique du site et de l'intervention de Placoplatre dans le secteur. Ils présentent le projet dans le détail.

Le support de la présentation est consultable sur le site du projet : [www.fort-de-vaujours.fr](http://www.fort-de-vaujours.fr)

*La présentation dure 40 minutes.*

### 3. LES ECHANGES AVEC LE PUBLIC

Après les présentations, les participants sont invités dans un premier temps à poser des questions puis dans un deuxième, à donner leur point de vue argumenté sur le projet. La synthèse des sujets abordés est présentée ici, avant une retranscription détaillée des questions-réponses et des avis exprimés par les participants à la réunion.

#### 3.1. SYNTHESE DES THEMATIQUES ABORDEES

Les grands sujets évoqués lors des échanges ont été :

- La nature des polluants sur le site du fort de Vaujours.
- Des interrogations sur le rôle et l'indépendance des services de l'Etat vis-à-vis de Placoplatre.
- La défiance vis-à-vis des informations présentées, qu'il s'agisse de mesures, d'études, de méthodes.
- La demande d'ouverture du site et de suivi des actions de dépollutions par les associations et le public.
- Des interrogations concernant la procédure de demande d'autorisation d'exploiter de Placoplatre.
- La demande d'études et de contrôles par un bureau d'étude indépendant, financé par les collectivités.
- Des précisions sur la nature et la gestion des poussières dispersées par la démolition, la dépollution et par l'exploitation.
- La demande d'un rapport faunique et floristique après démolition complète du fort, mise en regard des études faites de l'état initial.
- L'étude de l'alternative par cavage plutôt qu'à ciel ouvert, et des impacts des deux solutions.
- Les compensations pour les habitants.
- Les terres utilisées pour le remblaiement de la carrière et leur provenance.
- La restitution du terrain et son état après son exploitation.

#### 3.2. TRANSCRIPTION DES QUESTIONS REPNSES

**Sophie GUILLAIN** : « Les garants ont demandé d'organiser le débat en deux temps. Un premier temps porte sur des questions de compréhension et le besoin d'explications. Puis on voudrait réserver, à la fin du temps d'échange aux associations, aux collectifs ou même aux personnes qui ont réfléchi de manière un peu organisée, à une prise de position ou à une prise de parole. On s'est dit que le fait de bien comprendre, de faire

des remarques était important avant d'avoir des réponses aux questions, aux éclairages qui sont nécessaires. Ce n'est que la première réunion, donc on aura le temps de donner la parole à tout le monde, ne vous inquiétez pas. Nous allons prendre vos questions avec Victor Coquet, qui travaille avec moi, vous levez bras et on vous amène le micro. Je vais prendre trois questions et puis après je donnerai la parole à la tribune pour qu'ils puissent vous répondre. On va vous demander de vous présenter et si on n'a pas bien entendu votre prénom, de toute façon après Victor vous fera passer une feuille d'émargement pour éviter qu'on écorche votre nom dans le compte-rendu. »

**Xavier LEMOINE** : « Xavier Lemoine, maire de Montfermeil. Je précise, tout de suite, que n'étant pas ; strictement, directement concerné par l'ensemble de la problématique, c'est avec un certain recul et une certaine humilité que je prends la parole. Ce sont les Valjoviens qui sont les premiers concernés par ce projet, premier point. Deuxième point, je remercie « Placo » d'avoir pris l'initiative du débat public et d'avoir réuni les conditions qu'il fallait pour qu'il ait lieu. Troisième élément, les arguments économiques, que vous avez soulevés, de ma part, n'apportent aucune contestation. Quatrième élément, le détail de l'exploitation relève davantage des gens qui sont à proximité immédiate que des compétences strictes du maire de Montfermeil. (S'adressant à Placoplatre) Vous avez hérité et acheté un site dans les conditions techniques que vous avez rappelées. Mais je ne suis pas insensible aux débats, voire polémiques qui ont pu exister sur la nature exacte de ce qui se trouvait et sur les quelques péripéties que la démolition a pu entraîner. De ce point de vue-là, en qualité d'élu, au regard des questions, que moi-même ou d'autres avons pu poser, nous n'avons pas forcément eu de la part de l'autorité préfectorale ou de l'ARS ou de l'ASN, toutes les réponses, qui étaient de nature à répondre aux questions qui méritaient débats, investigations. Sur ce point-là, je souhaite pour ma part, en tant que maire de Montfermeil, situé à seulement quelques kilomètres de distance du site, avoir des certitudes de ce point de vue-là. Je ne sais pas si c'est vous qui en êtes les détenteurs ou si les et trois organismes que j'ai cités, auraient éventuellement des choses à nous dire pour qu'on puisse passer ensuite à un autre sujet davantage en rapport avec ce que vous avez exposé. »

**Christian TARDIEU** « Bonsoir, Christian Tardieu, président de l'association EB2V-Villeparisis. Il y a certaines personnes que nous connaissons puisque nous sommes vu dans différentes organisations et notamment les associations dont le sujet est la santé. Moi ce que je voudrais vous poser comme question d'abord : est-ce que vous prenez l'environnement en compte ? Lorsque les arbres vont être abattus, lorsque des trous que vous avez déjà creusés ne sont pas comblés, que le climat change : est-ce que vous y pensez ? Je pense surtout, vous avez creusé déjà, à Villevaudé et à Claye-Souilly, le quartier de Maupertuis est en partie inondé à cause des trous qui ont été déjà creusés. Il y a des nappes phréatiques, est ce que vous en tenez compte ? »

**François COCHAIN** : « Bonjour, merci pour l'organisation de ce débat. François Cochain, membre du mouvement national de lutte pour l'environnement (MNLE). Je fais partie, au titre de cette association, de la Commission de suivi du site (CSS). Je voulais dire que différentes associations présentes ici ce soir, ont demandé à plusieurs reprises, en CSS que se tienne un débat public et nous aurions souhaité qu'il se tienne dans le cadre de la CNDP. Nous aurions souhaité que ce soit un débat public dans lequel nous aurions pu avoir davantage de présence et par exemple, pour ce soir, nous avons demandé à être sur la même tribune que les gens qui sont à la tribune. Nous avons demandé à pouvoir projeter des slides, au même titre que Placoplatre, afin que le débat

soit complet et que notre point de vue puisse être exprimé. Mon intervention se déroulera en trois temps.

« 1) Il existe des pollutions sur le site du Fort de Vaujours

Aux questions concernant le choix que vous avez fait de privilégier une carrière à ciel ouvert plutôt qu'une exploitation en cavage vous répondez qu'« une exploitation souterraine reviendrait à laisser en place la pollution résiduelle issue des différentes occupations du site, ce qui n'est pas une solution satisfaisante d'un point de vue environnemental ni pour permettre un jour une ouverture au public. Le projet industriel de Placoplatre est le seul qui permette aujourd'hui d'offrir pour le long terme une solution viable pour transformer une friche industrielle en un espace réaménagé ». Il y a donc bien une pollution existante issue des différentes occupations du site.

Dans une autre de vos réponses à la question demandant si le CEA vous avait vendu le site libre de toute pollution, vous répondez « Au moment de la cessation d'activité, le CEA a dépollué le site hors processus de démolition, dans le cadre d'un usage futur de type industriel et selon des normes réglementaires qui ne sont plus celles d'aujourd'hui. Les travaux de démolition engagés par Placoplatre et ses prestataires permettent donc de traiter au fur et à mesure des travaux les pollutions résiduelles pour faire en sorte qu'au final, l'ancienne friche industrielle soit entièrement dépolluée. » Nous constatons donc que les normes réglementaires évoluent avec le temps et que vous partez du principe que les pollutions que vous pourriez découvrir ne seraient que résiduelles.

Or, d'après nos informations, le CEA dans son dossier d'abandon ne faisait pas état de ces pollutions résiduelles et n'a fourni aucun bordereau prouvant l'élimination des déchets radioactifs hors du site. Nous avons donc des inquiétudes sur la nature de ce qui pourrait être découvert lors des travaux de préparation de l'exploitation à ciel ouvert.

2) Le choix de l'exploitation à ciel ouvert a un impact sur l'environnement :

Le groupe intergouvernemental d'experts sur le changement climatique (GIEC) vient de produire un rapport alarmant sur le réchauffement climatique. Parmi les éléments responsables du réchauffement climatique, il y a la déforestation (ce qui va arriver avec l'abatage des arbres) et la réverbération (ce qui va arriver avec le blanchiment de surfaces importantes). Il n'y a qu'à regarder une vue aérienne de carrières à ciel ouvert. Notons que cette partie du territoire est particulièrement impactée par la transformation d'espace naturels en terrains imperméabilisés (centre commercial en cours de construction à côté de Carrefour Claye-Souilly, triangle de Gonesse avec EuropaCity, nouveau terminal T4 à Roissy). Indépendamment de cette politique de déforestation, il subsiste des questions relatives aux poussières qui ne manqueront pas de se soulever avec les tirs de mines que le document de présentation expose uniquement à travers la question des vibrations et des surpressions.

3) Une série de questions concernant la santé des populations avoisinantes :

Quels types de matériaux pourront être projetés dans l'atmosphère sous forme de poussières que la population pourrait respirer ? Quelles mesures de contrôles des poussières dans l'atmosphère sont prévues sur l'ensemble de la durée de l'exploitation ? Je rappelle que le refus de la levée du secret défense sur les activités du CEA entre

1957 et 1997 fait que personne ne connaît l'exhaustivité des métaux lourds utilisés sur ce site.

Quels organismes indépendants d'une part, et d'Etat d'autre part comptez-vous solliciter pour procéder aux vérifications environnementales concernant la santé des populations pendant toute la durée des travaux et jusqu'à la fin de la réhabilitation du terrain ?

Ne serait-il pas plus prudent de procéder à une exploitation en cavages ? »

**Sophie GUILLAIN** : « Ça fait déjà beaucoup de questions. Je ne vous ai pas coupé parce que je ne veux pas qu'on rentre justement dans une démarche d'interruption. Cela va être valable pour le maître d'ouvrage en retour. Pour les prochaines interventions, venez-en aux questions ou gardez les déclarations pour le 2<sup>ème</sup> temps. L'idée c'est que cela soit le plus dynamique possible, qu'on puisse approfondir. Là, si on approfondi toute les réponses on va avoir à nouveau une longue intervention de la tribune. »

**Jean Luc MARCHAND**, directeur industriel et des carrières de Placoplatre : « Je ne vais pas répondre à toutes les questions mais je vais répondre d'abord à Monsieur Le Maire concernant nos certitudes sur l'état effectif du site. On n'a pas de certitudes mais notre démarche c'est de s'assurer que si on découvre des choses on pourra les traiter. Notre démarche d'études et de dépollution est justement de s'assurer que l'on va traiter les choses si on en trouve. Dans notre mode opératoire, je vais essayer de le faire de façon un peu pédagogique, l'objectif est de s'assurer que si demain il y avait quelque chose, que les bonnes mesures et les bonnes protections soient prises. Ce qui a été, pour ceux qui connaissent un peu le sujet, le cas dans le courant de l'été 2017, quand on a retrouvé, à des endroits où on espérait ne rien trouver, des traces de radioactivité. L'ASN qui est pour nous le gendarme du nucléaire. Nous nous sommes toujours soumis aux décisions et aux avis de l'ASN. On l'a déclaré dès le départ et il n'y a pas de raisons que cela change. Tant qu'on n'aura pas fini le projet et bien on ne saura pas ce qui est caché sous la terre. Il faut qu'on lève la terre si on veut avoir des certitudes. Sur la base des documents que l'on a et les mesures que l'on met en place on veut s'assurer qu'effectivement nos salariés qui travaillent sur le site ne soient pas exposés et par voie de conséquence que les riverains ne le soient pas non plus. Sur les autres questions, il y a l'aspect environnemental. »

**Gilles BOUCHET**, responsable du développement des carrières Placoplatre : « Pour la partie cavage, on l'a un petit peu évoqué dans la présentation. On a expliqué, de façon j'espère pédagogique, pourquoi le cavage n'apportait pas les mêmes perspectives en termes de durée. Le cavage c'est deux tiers de la réserve qui est perdu et cela ne solutionne pas l'aspect de surface, le traitement de la friche et les pollutions en surface. Notre projet est bien d'exploiter du gypse et l'exploitation à ciel ouvert. Cela permet aussi un projet d'exploitation vertueux puisqu'il permet de proposer aux collectivités un espace qui a terme sera restitué. Voilà pourquoi on ne retient pas la solution du cavage. »

**Jean-Luc MARCHAND** « Sur l'aspect espaces verts, puisque la question a été posée deux fois. En fait, si vous regardez derrière l'usine de Vaujours, je vais être un peu provocateur, tous les espaces verts ont été faits parce qu'il y a eu les carrières. Il n'y aurait pas eu de carrières, cela serait construit depuis très longtemps. Grâce aux carrières, on a pu garder nos terrains parce qu'il y a du gypse et que c'est notre matière première, notre raison d'être. Aujourd'hui les remises en état, ont permis de préserver

ces espaces. Après l'exploitation, ce que je peux aussi vous dire, c'est qu'on a planté beaucoup plus que ce qu'on n'a jamais déboisé. On nous accuse de déboiser mais on a des obligations là-dessus, on ne fait pas n'importe quoi. On a planté plus de 100 000 arbres sur ce secteur-là. On est très sensible à l'environnement, pas seulement parce qu'on est des exploitants de carrières mais on est dans un métier qui est très sensible à l'environnement. On a besoin d'exploiter du gypse, on le fait dans un cadre très strict. Il faut savoir que la question de l'impact sur l'environnement sera l'objet des ateliers qui seront organisés. Comment on mesure ces impacts et comment on y remédie ? Et quelles sont nos mesures pour préserver le secteur ? A la fois sur l'aspect santé et environnemental, quelles sont les mesures détaillées ? On ne va pas les détailler ici puisqu'il faut comprendre aussi que le dossier est en cours de préparation. C'est un peu la difficulté l'exercice de concertation, il faut qu'on ait quelque chose à vous expliquer, à vous présenter mais il ne faut pas qu'on l'ait terminé parce que sinon vous allez dire « tout est bouclé ». On n'est pas très loin de la fin mais il nous reste encore des choses à faire et à finaliser. Toutes ces mesures feront l'objet de présentations. »

**Sophie GUILLAIN** : « Concernant les conséquences de l'excavation sur les inondations ? »

**Gilles BOUCHET** : « Je crois que M. Tardieu faisait référence à un événement météorologique majeur qui a eu lieu sur le secteur de Claye-Souilly et qui a, si j'ai bien compris, engendré des inondations. Aujourd'hui, nos carrières d'exploitations ce sont des trous, des fosses dotées. Donc on a tout un système de recueil des eaux et de bassins qui permettent le ruissellement. A ma connaissance il n'y a pas d'enjeux et d'impacts de ce type sur le secteur de Villeparisis-Villevaudé. J'entends la question, il faut qu'on regarde ce point-là mais je pense que cela a été dû à un événement météorologique. J'ai cru comprendre que c'était des pluies d'importances de 50 ans avec des effets de ruissellement fort cela a pu affecter Claye-Souilly mais de là à faire le lien avec le projet, je pense qu'il faudra regarder ça de façon plus détaillée. »

**Sophie GUILLAIN** : « Concernant la situation héritée et la procédure d'abandon ? »

**Patrick LAPOUZE**, Sous-préfet du Raincy : « Alors sur ces sujets-là, quelques mots. Trois sujets qui ont été évoqués : la procédure d'abandon du site, les informations à disposition sur les impacts sanitaires des activités passées du site et un mot sur leurs impacts environnementaux.

Concernant la procédure d'abandon du site, il y a deux versions. Monsieur le Maire, qui me connaît bien, sait que j'ai parfois l'habitude d'aborder les choses avec un peu de distance, c'est vrai mais ce n'est pas du tout une démarche de désinvolture et j'espère que vous comprendrez. Il y a la version Youtube/Complément d'enquête c'est-à-dire une vidéo sur le site, de nuit avec une petite musique un peu angoissante. (réaction du public)

Oui et bien, écoutez c'est comme ça que je l'ai entendu, si vous voulez j'expose la manière dont je perçois les choses. Si je ne le fais pas comme ça, ça va être sur un autre registre et cela va être plus méchant. Donc ça c'est la première version ; ce n'est pas le monde réel, ce n'est pas la vraie vie. La vraie vie, vous le savez, ceux qui étaient sur le site le savent, moi je n'y étais pas mais je me suis plongée dans les archives. Il y a eu une procédure d'abandon qui a duré 7 ans. Les phases ont été de la part du CEA, une procédure de dépollution, qui n'avait pas vocation à polluer entièrement le site. Le

dossier d'abandon indique clairement qu'il reste des résidus radioactifs en particulier sur le fort. Sur la partie périphérique du fort, on était supposé n'en pas rencontrer mais comme nous sommes des gens prudents, on a mis en place une procédure qui permet de s'assurer de la présence ou non de résidus. Ensuite, le CEA a déposé auprès des services de l'Etat un dossier d'abandon, lequel a fait l'objet d'une première enquête publique, je crois que c'était en février 2000. Ensuite il a fait l'objet d'études complémentaires, y compris sur le plan sanitaire, sur lequel je vais revenir. Ensuite, des groupes de réflexions, auxquels certains d'entre vous ont participé, ont été créés. Ils ont approfondi les thématiques liées à l'abandon de ce site. Ce travail a duré 2 ans. Il a rendu un certain nombre de conclusions qui ont orienté les services de l'Etat vers l'arrêté, le contenu de l'arrêté de servitude d'utilité publique (SUP). La logique a été actée à ce moment-là par les services de l'Etat, au sens de la DRIEE. Pour les services de l'Etat, la logique a été de dire que tant que le site était laissé à l'abandon, l'objectif était de faire en sorte qu'il n'y ait aucun impact sanitaire. Il fallait par conséquent le dépolluer suffisamment pour être sûr qu'il n'y avait aucun impact sanitaire. Ensuite il fallait prendre un certain nombre de prescriptions pour empêcher que ce site soit utilisé à des fins autres que des fins à caractère industriel. Cet arrêté de SUP, à l'issue de la procédure que je viens de rappeler très brièvement et sur lequel on pourra revenir si vous le souhaitez, a été pris en 2005. On a dit : ce site il ne présente pas de danger dans l'état pour les populations environnantes et il ne doit pas être utilisé pour d'autres fins que des fins industrielles. Et s'il était utilisé à des fins industrielles, il devrait faire l'objet d'une procédure de dépollution complémentaire, pour s'assurer de son contenu. C'est ça qui s'est déroulé en 2005, donc excusez-moi Monsieur le Conseiller Départemental mais je suis très irrité quand je vois les représentations caricaturales qui sont faites des services de l'Etat. On peut contester telle et telle chose mais il ne faut quand même pas trop tomber dans la caricature. C'est un peu dur pour des gens qui font leur travail avec un peu de conscience et qui ont un peu de respect pour la vérité. »

**Sophie GUILLAIN** : « L'enjeu pour les personnes qui sont dans la salle, qui n'ont pas forcément les moyens de comprendre tous les enjeux techniques, c'est de faire un peu plus de pédagogie. L'inquiétude de fond, aujourd'hui est due à la toxicité des résidus. Ce qu'on constate aujourd'hui en réunion, c'est que malgré un certain nombre d'informations, de temps de travail, de procédures qui sont garanties par des autorités nationales, des autorités indépendantes, il reste inquiétudes. Dans le cadre de cette concertation-là, même si ce n'est pas de la responsabilité de Placoplatre, on va prendre le temps de les approfondir et de faire en sorte que vous ayez à nouveau devant vous, les autorités en question dont Monsieur le Sous-Préfet. Donc on va demander à chacun de respecter les personnes qui font ce travail-là et de les questionner dans de bonnes conditions. »

**Patrick LAPOUZE** : « Très rapidement, sur la dimension sanitaire du problème qui nous réunit aujourd'hui. En 2012, l'Agence Régionale de Santé (ARS), dans sa grande candeur, a publié, dans le cadre d'un contrat local de santé sur la communauté d'agglomération du département voisin, un certain nombre de données objectives sur les causes de mortalité dans les communes concernées. Ce sont ces données qui ont généré un certain nombre d'inquiétudes. Je le comprends bien, car ces données étaient présentées d'une façon singulière. Elles donnaient par commune le taux de décès par tel ou tel type de pathologies ou de cause de décès. On voyait sur une des communes et en particulier sur la commune de Courtry une prévalence des décès par cancer

supérieurs par rapport à la mortalité globale, supérieure à la moyenne départementale, de mémoire 49% par rapport à 26%. Cela a légitimement ému et à la suite de cette occurrence, l'ARS a eu l'occasion de préciser la façon dont il fallait voir ces données. L'ARS a précisé que le seul indicateur pertinent concernant la mortalité par cancer dans tel ou tel secteur est l'Indice comparatif de mortalité (ICM). Il permet à catégories de population identiques de vérifier s'il n'y a pas de surmortalité sur tel ou tel secteur, liée, en l'occurrence, au cancer. Ces données-là, sur la commune de Courtry, donnent, de mémoire, pour les hommes : 1,17 par rapport à 1 en moyenne et pour les femmes 1,09. Cela veut dire statistiquement que la différence n'est pas significative et qu'il n'y a donc aucune surmortalité par cancer. Simplement comme c'est une commune dans laquelle la mortalité globale est inférieure à la moyenne générale, tant qu'on fait une projection dans laquelle on compare le taux de mortalité par cancer par l'ensemble des taux de mortalité, on se retrouve avec un chiffre supérieur. Mais cela ne traduit pas le fait qu'il y a plus de cancer mais simplement que l'on meurt moins d'autres raisons. (Rires dans la salle). Oui mais c'est ça la réalité, vous pouvez rire mais c'est ça la réalité. C'est ça qui a été indiqué par l'ARS et c'est ça qui a été porté à ma connaissance. Cela ne m'a pas fait rire, cela m'a juste convaincu. C'est sur cette base-là, claire, objective, transparente, connue de tous, que l'ARS a dit qu'il ne paraissait pas utile de faire des études complémentaires sur une donnée sur laquelle nous n'avons aucun facteur d'alerte. J'ajoute qu'une étude a été faite concernant l'ensemble des anciens salariés du site (1965 et 1997), ayant travaillé au moins 1 an sur le site, soit 2473 personnes. On a fait une analyse épidémiologique pour voir si on détectait sur 40 ans, une occurrence statistique de cancer, supérieur à la moyenne générale. Sur ces données-là, on a constaté aucune variation. Voilà ce que je voulais dire. »

(Brouhaha dans la salle)

**Sophie GUILLAIN** : « Votre intervention provoque visiblement des réactions. (Au public) L'enjeu est de faire des questions courtes mais qu'elles ne restent pas sans réponses. Il y a eu des interrogations concernant les sujets qu'on vient d'évoquer, Monsieur Pavard, vous voulez réagir ? »

**Laurent PAVARD** : « Je ne réagis pas sur l'aspect réglementaire de l'organisation de cette concertation. Simplement, Monsieur Marchand a évoqué, tout à l'heure, un atelier consacré aux risques radiologiques. Nous avons, nous garants, des contacts avec le CEA. Je peux vous annoncer ce soir que l'atelier consacré aux risques radiologiques se tiendra en présence de représentants du CEA. Il sera tout à fait possible d'aller au fond des choses avec eux ces questions qui légitimement peuvent vous inquiéter. »

**Sophie GUILLAIN** : « La date de ces ateliers n'est pas encore fixée mais elle sera communiquée dès que possible. On va essayer d'avoir la présence des différents services. J'invite ceux qui souhaitent y participer à laisser leur mail pour avoir des informations sur ces réunions ».

**Serge GRIMALDI** : « Serge Grimaldi, ancien élu municipal à Sevran et désormais simple citoyen. Une expérience, celle du parc de la Poudrerie qui montre que même replanter des arbres cela ne suffit à dépolluer ni à sécuriser parfaitement et durablement un site. Donc la question que je me pose c'est d'abord : Quelle serait la nature des matériaux naturels qui vont servir à remblayer le site ? Quel recul, quelles expériences antérieures a-t-on sur le remblaiement/aménagement d'anciennes exploitations de gypse sur des

sols argileux. Est-ce que cela déjà été expérimenté ailleurs ? Quels ont été les succès, les limites et les échecs éventuels ? Comment serait gérée la faune actuellement sur le site, est ce qu'elle partirait en libre migration ou serait-elle détruite ? Quelle garantie a-t-on en termes de dépollution ? Je reprends cette question qui a été déjà posé pour la simple et bonne raison que l'argument d'autorité expliquant que « l'Etat est garant », ne suffit pas. Qu'est-ce qu'on aura en terme de visites d'associations locales ? Moi je n'ai pas d'hostilité a priori sur ces types de projet puisqu'il faut de l'emploi mais quand j'entends que tant qu'on aura pas tout soulevé on ne saura pas ce qu'il y dedans, cela me gêne un peu. Dans le même registre tant que l'ensemble des champs de Picardie n'auront pas été entièrement labourés, il y aura encore des obus de la guerre de 1914 qui sauteront.

**Sophie GUILLAIN** : « Ce que vous souhaitez, c'est de pouvoir participer à des visites de sites ? »

**Serge GRIMALDI** : « Pas forcément moi personnellement, ce n'est pas la question. Mais je voudrais savoir quelles garanties on a en termes de dépollution et en termes de sécurité. Et je termine par une dernière question, quelle mesure de protection du personnel prévoit-on ? En particulier, comme cela été soulevé en ce qui concerne la radioactivité potentielle du site, étant un peu syndicaliste, cela me gêne un peu. »

**Jean-Luc MARCHAND** : « Sur les remblais, on parle bien de terres naturelles. Quand vous faites un parking, quand vous faites un immeuble, il faut extraire de la terre et nous on la reçoit dans nos carrières. On a plus de 30 ans de recul dans les techniques de remblaiement. Vous êtes invités à voir ce qui se passe lors de nos journées portes-ouvertes où nous expliquons ces procédés.

Sur l'aspect faune/flore, il y a un dossier technique qui est assez précis. Il explique comment, effectivement, on traite la faune et la flore. Il faut faire des inventaires précis et voir comment on évalue l'impact sur la faune et la flore. La première règle c'est d'éviter les risques. Et puis après, si on ne veut pas déranger la faune et la flore, il faut trouver une autre solution pour leur trouver un autre habitat ; tout cela est très encadré par les services de la DRIEE (Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France).

Je suis désolé, je vais un peu vite puisqu'il y a beaucoup de question. Concernant la garantie du site, vous avez parlé du rôle des services de l'Etat. Concernant la radioactivité, l'ASN est concernée. L'Autorité de sureté nucléaire est une autorité indépendante, composée par 5 commissaires indépendants dont le mandat est non renouvelable. Ils sont désignés par les parlementaires. Sur le personnel, on est aussi sensible que vous. Quand on a fait effectivement, cette découverte, nous avons mis en place des mesures de protections individuelles. Il y a tout un protocole qui nous permet de n'exposer personne. On essaie de prendre toutes les dispositions dans ce sens-là. Ce n'est pas de prendre un minimum de risque, c'est zéro risque qui est notre objectif. »

**Sophie GUILLAIN** : « Quelles garanties a-t-on en dehors du contrôle de l'ASN ? »

**Jean-Luc MARCHAND** : « On a déjà des Commissions de suivies de sites présidées par les sous-préfets des deux départements de Seine-Saint-Denis et Seine et Marne. Elle est composée d'élus, d'associations, de représentants du personnel et des services

de l'Etat. S'il y a des attentes particulières sur un suivi dans un autre cadre, on est ouvert à des propositions de cette nature. On a fait des journées portes ouvertes pour visiter le fort de Vaujours. On n'a pas eu grand monde, on a toujours un problème pour relayer l'information sur ce sujet. Mais nous on reste, dans tous les cas très ouverts à d'autres modes de suivis. »

**Jacques KALKOTOURIAN** : « Kalkotourian, Association pour la défense de l'environnement du Bois-Fleuri (ADEBF). Il y a deux petites deux choses que je voudrais quand même un petit peu préciser. Monsieur Marchand en 2010, quand vous avez racheté le site, vous n'étiez pas prêt. C'est-à-dire que toutes les questions qui se sont posées, Monsieur Flamand les avait préparés à l'avance. Quand vous êtes arrivé sur le site, vous ne connaissiez pas le site. J'ai visité le site avec vous puisque je suis sur le site depuis 1997. A chaque fois qu'on a travaillé avec le CEA, puisque j'ai travaillé avec eux pendant toute la durée, ils nous ont laissé carte blanche pour pouvoir rentrer avec eux et visiter le site. Vous, vous avez fait des démolitions, des tas de travaux et on n'a jamais été convié une seule fois pour visiter. »

**Jean-Luc MARCHAND** : « Ah si plusieurs fois Monsieur Kalkotourian. »

**Jacques KALKOTOURIAN** : « Ah plusieurs fois peut être mais moi j'y étais tous les jours du temps du CEA. La deuxième chose, c'est quand Monsieur Bouchet a parlé de cavages, en expliquant que cela éviterait aux camions de passer par la route. Attendez, pourquoi vous voulez passer par les routes puisque que vous mettez des tapis roulant ? Vous n'avez pas besoin de passer par la route. La seule raison pour laquelle vous passiez par les routes c'était pour ramener de la terre de l'extérieur. Or vous n'allez pas ramener de la terre de l'extérieur pour remblayer avant 20 ans. »

**Gilles BOUCHET** : « Oui deux points. Sur la partie historique, dès notre acquisition du site en 2010, il y a eu des CSS (Commissions de suivis du site) et des Commissions locales de concertation qui ont été mises en place à l'époque. Vous étiez présent dans ces Commissions et c'est à cette époque-là qu'on a pu présenter le projet. Donc je pense qu'on a, dès le départ joué la carte de la transparence. On avait des représentants des associations et on a posé dès le départ les bases de notre travail sur ce site.

Pour ce qui est de la partie cavage, je pense qu'il y a eu une petite incompréhension. On a expliqué, que quel que soit le mode d'exploitation, on avait deux modes de transports possibles : soit par des convoyeurs soit par des voies de circulations internes. Nous avons évoqué, dans les solutions alternatives, un approvisionnement via d'autres carrières, auquel cas cela voulait dire effectivement des camions sur la route. »

**Francis REDON** : « Francis Redon, président de France Nature Environnement 93. Moi j'ai 5 questions. Quand vous parlez de remblaiement des cavages, je voudrais savoir de quoi il s'agit. Ensuite vous dites que si on n'avait pas la carrière on aurait de l'immobilier, je crois que vous ne connaissez pas le territoire. Dans le bois de Bernouille, il y a un arrêté de protection de biotope avec des espèces rares en Seine-Saint-Denis. C'est quand même important de faire du cavage et de pas tout démolir. A proximité il y a la forêt de Bondy avec des sites « Natura 2000 ». Il faut quand même rester un peu correct quand on parle de nature. Vous dites que vous allez faire des inventaires, vous n'avez pas présenté de photos de ce qui apparaît aujourd'hui. Vous voulez faire un inventaire sur un site où vous avez déjà tout décapé ? Il faut quand même être un petit peu précis

et correct dans ce que vous annoncez. Ensuite, il faut qu'on parle du climat, d'ailleurs Monsieur a parlé des inondations qu'il y a eu sur Claye-Souilly. Ce sont des phénomènes qui vont se multiplier. Le climat aujourd'hui a changé. Je ne sais pas si vous écoutez mais on a parlé récemment du GIEC. Si vous regardez son rapport vous verrez qu'aujourd'hui on est en danger. Le climat a déjà un impact aujourd'hui sur ce qui arrive et vous vous allez encore amplifier cet impact. »

**Sophie GUILLAIN** : « Est-ce que vous pouvez étayer ça ? »

**Francis REDON** : « Je le détaillerai tout à l'heure. Dernier point qui concerne la garantie de l'Etat. Là j'ai quand même des gros doutes sur la carrière de Villevaudé. La commune s'était prononcée contre la carrière à ciel ouvert. Et il y avait eu, malgré tout, une décision du préfet pour dire on fait la carrière. Donc quelque part les décisions locales, les décisions des élus locaux, les décisions des citoyens sont bafouées par l'Etat. Je vous remercie. »

**Jean-Luc MARCHAND** : « Je vais revenir sur vos questions (s'adresse à Francis Redon). Sur le remblaiement de cavage, je vous invite à venir voir ce que sont les terres utilisées. Ce sont des terres qui permettent de remettre de la terre à la place du gypse, ce qui est le cas dans le bois de Bernouille où Placoplatre remblaie depuis des années. Ce sont des carrières qui ont été réaménagées. Si on les avait vendues, je peux vous assurer que les promoteurs se seraient précipités dessus.

Concernant l'inventaire faune-flore c'est une question très importante et évidemment qu'il a été fait avant les travaux en 2013, donc on sait exactement les espèces qui se trouvaient sur le site avant de démolir. Ce document sera présenté une fois qu'on aura compilé la totalité des documents, puisque je vous disais que le document est en cours de constitution. »

**Sophie GUILLAIN** : « Peut-être qu'un certain nombre de ces éléments pourraient être présentés lors des ateliers ? »

**Jean-Luc MARCHAND** : « Oui exactement. Sur le GIEC, moi aussi je lis des choses, je suis très sensible à ça. Et je peux vous assurer que les salariés de Placoplatre ne sont pas des sauvages, ils font les choses avec respect. Je peux vous garantir que les salariés avant d'être des salariés sont des individus qui respectent l'environnement autant que vous. Donc ne préjugez pas que Placoplatre ou Saint-Gobain soit irrespectueux de l'environnement. Enfin sur les garantis d'Etat, ce n'est pas notre dossier, ce n'est pas notre sujet. C'est un autre sujet qui a sa problématique propre. »

**Sophie TESA-TARI** : « Bonsoir, je suis Sophie Tesa-Tari, présidente de plusieurs associations villeparisienne. En premier lieu, je voulais faire part de ma stupeur quant à la prise de partie de Monsieur le Sous-Préfet qui a, comme nous avons pu tous le constater, répondu, de manière certes précise mais aux trois premières questions posées pourtant à Saint-Gobain. Donc moi là je reste très surprise, parce qu'il appartenait à Saint-Gobain de répondre à ces premières questions et pas à Monsieur le Sous-Préfet. La première question que je tire de cette constatation est la suivante : pouvez-vous nous garantir à la population que nous sommes, une parfaite indépendance vis-à-vis des autorités administratives à l'égard de ces problématiques soulevés par l'exploitation de Saint-Gobain. Ensuite, je note un bon nombre

d'incohérence dans votre discours, Monsieur le Directeur, qui me paraissent totalement inquiétantes, notamment au regard de la santé publique. Vous avez admis, très clairement votre parfaite ignorance du contenu des terres en exploitation, notamment en présence d'un refus persistant de la levée du secret défense. Donc ma question est la suivante : comment pouvez-vous garantir à la population la fiabilité des études d'impacts que vous avez dit avoir menées afin de respecter les conditions requises, au titre de la demande d'exploitation ? Parce qu'en présence de votre ignorance, j'émetts un doute sur la fiabilité de ces études. Dernière question, j'aimerais bien que vous puissiez porter à notre connaissance, le contenu de ces études avant de respecter des principes qui sont inhérents à notre République : les principes du contradictoire. Autrement dit, cela veut dire que ni vous, ni personne d'autre, ne peut venir imposer son point de vue sans discussion possible. Je suis sur les rapports qui ont été établis, suite aux études d'impacts sur la santé publique et sur l'environnement. Ces rapports doivent être rendus publics et faire l'objet de discussions. Et en dernier point, j'aimerais bien que la population soit impliquée dans les différentes études. C'est la moindre des choses car les conclusions nous concernent fortement. C'est une question de santé publique. »

**Sophie GUILLAIN** « Quand vous dites « la population impliquée dans les études » qu'est-ce que vous voulez dire ? »

**Sophie TESA-TARI** : « Je parle de présence active des associations environnementales qui sont-elles des spécialistes en la matière, cela me paraît être un préalable. »

**Sophie GUILLAIN** : « On va leur donner une possibilité de répondre. Vous avez dit que l'Etat avait répondu à la place de Placoplatre mais il a répondu sur ses domaines de compétences. »

**Jean-Luc MARCHAND** : « Sur les études, il s'agit de documents assez compliqués et lourds. Encore une fois, elles sont en cours de finalisation. Les ateliers permettront de détailler un certain nombre de points. Lorsque l'on aura déposé notre dossier, il deviendra public. Il y a un processus d'instruction qui a été rappelé rapidement tout à l'heure. Une fois qu'on aura déposé les dossiers auprès des services de l'Etat, ils demanderont peut-être des études complémentaires. Et puis n'oubliez pas que lors de l'enquête publique tous les dossiers seront accessibles à tout le monde. Sur votre dernière question Madame, comment faire pour impliquer davantage les populations. Je rejoins ce que je disais tout à l'heure, nous on est ouvert à des formules, si vous avez une formule qui soit à la fois intéressante et qui permette d'être explicite. Nous on est tout à fait ouvert à une proposition qui soit viable sur toute la durée du projet. »

**Christian BRICHX** : « Bonsoir, Christian Brichx, conseiller municipal de Montfermeil. Je rappelle qu'en 1986, quelque part en Ukraine, la centrale de Tchernobyl explosait. L'Etat, à l'époque, la main sur le cœur, nous avait expliqué que le nuage radioactif n'avait pas traversé la frontière française. Or, on sait aujourd'hui que le nuage est bien arrivé en France. L'Etat nous a donc sciemment raconté des bobards. On peut donc logiquement douter des déclarations faites à ce sujet. Je reviens aussi sur une question qui a été posé et qui me semble-t-il n'a pas eu de réponse, celle de François COCHAIN. Celle qui concernait les associations qui sont intervenues ou qui souhaitent intervenir sur le site. Une deuxième petite chose, j'habite à quelques kilomètres du site, mais les poussières elles volent. Dans la mesure où vous n'êtes pas en capacité de détailler les polluants qui

se trouvent dans le sol du site, est ce que vous avez dans l'étude d'impact une étude sur la dispersion de poussière ? »

**Sophie GUILLAIN** : « La question avait été posée mais de quelles poussières parlez-vous, celles issues de l'excavation ou de poussières radioactives ? »

**Christian BRICHX** : « Les deux. »

**Sophie GUILLAIN** : « D'accord. Alors on va prendre plusieurs questions et faire un peu le tri pour essayer de vous apporter le maximum de réponse possible. Allez-y Monsieur. »

**Philippe LE CLERRE** : « Philippe le Clerre, militant à EB2V et parent d'élève à Villeparisis. Je remercie le monsieur qui s'est exprimé juste avant parce que je voulais poser exactement la même question sur l'impact des retombés à Villeparisis. On est vraiment juste à côté. Et je précise la remarque qu'il a fait, qui était peut-être une question. Je vous demande si l'autorité de sûreté nucléaire, n'est pas celle qui l'époque, avait assuré que le nuage radioactif de Tchernobyl était resté à la frontière ? »

**Pascal BARRAS** : « Monsieur Barras, habitant de Courtry. Je rappelle que depuis 1997, le principe pollueur-payeur existe. Pour les habitants de Villeparisis, il y a déjà eu une bataille difficile avec la décharge SITA qui appartient au groupe Suez (ENGIE). J'espère que les déchets ne vont pas se retrouver là où vous allez faire vos exploitations. Ces messieurs savent de quoi on parle. Dans le cadre du projet Grand Paris les quantités de terres qui vont être extraites, elles vont être acheminées sur le site, puisque vous en aurez besoin. Dans quelles conditions ? Quels seront les types de transports ? Quels seront les moyens de communications ? Je pense que tout ça, vous avez dû travailler. J'aimerais connaître les délais, l'impact qu'il y aura sur les communes et notamment sur celle de Courtry. Je voudrais savoir aussi s'il y a eu des discussions à ce sujet avec le département et les services de l'Etat. »

**Sophie GUILLAIN** : « Cela fait déjà quelques questions, je propose qu'on leur redonne la parole. »

**Gilles BOUCHET** : « D'abord pour répondre sur la partie poussière qui a été relevée, il y a deux facettes dans votre question. Il y a la partie de démolition qui fait aujourd'hui l'objet d'un suivi depuis de nombreuses années. Ce sont des documents auxquels vous n'avez peut-être pas eu encore accès mais ils sont disponibles sur notre site internet. Il y a notamment des rapports trimestriels qui sont fournis, dans lesquels, en particulier, il y a le suivi poussière du chantier. Il présente le suivi des balises périphériques de contrôle qu'on a en limite de site et sur les communes aux alentours. Il y a un aspect mesure de poussière sur le site qui permet de répondre à la question quelles sont les quantités de poussières qui arrivent dans la limite de chantier. Le taux trouvé est extrêmement faible.

L'autre point sur ces poussières c'est l'aspect radiologique, sur lequel, effectivement les balises qui mesurent la radioactivité, en limite de site et sur les communes, fournissent deux niveaux de lecture. Les mesures de ces balises sont également reprises dans les bilans environnementaux qui sont aussi disponibles sur le site internet du Fort de Vaujours. Ce volet-là sera complété dans l'étude d'impact. Aujourd'hui, pour faire un

parallèle, ce sont des choses qui sont déjà mesurées sur d'autres chantiers comme celui de Villeparisis, sur lesquels il est au courant d'avoir des prescriptions spécifiques. Le volet d'exploitation sera étudié par les services de la DRIEE qui détaillera ou non les prescriptions en vigueur. Ce sont des éléments assez courants dans le cadre d'un suivi d'exploitation. »

**Jean-Luc MARCHAND** : « Il y avait une question sur l'ASN donc je propose qu'on profite de la présence d'un de ses représentants. »

**Vincent BOGARD** : « Bonsoir à tous, je suis Vincent Bogard, le chef de la division Paris de l'ASN. Le nom de l'ASN revient assez fréquemment ce soir donc je tenais à préciser d'une part qui nous sommes et deuxièmement à expliquer qu'elle est notre action de contrôle sur le dossier de Vaujours et de Placoplatre. Je vais m'en tenir strictement au cadre de notre action de contrôle et aux actions que nous prenons pour assurer la sécurité des travailleurs et la protection de l'environnement. Je laisserai Placoplatre préciser les éléments sur le risque et sur les mesures prévues pour assurer la protection.

Donc d'abord qui est l'ASN ? L'ASN a été créé en 2006, c'est une autorité administrative indépendante, elle a un statut qui fait que l'ASN exerce en dehors du cadre des ministères et n'obéit pas à l'autorité d'un ministre ou du gouvernement. Son indépendance est garantie par 5 commissaires qu'a mentionnés monsieur Bouchet. Ce sont 5 commissaires qui prennent des décisions importantes à l'ASN. Ils sont élus une fois pour un mandat de 6 ans non renouvelable. A ce titre ils ne peuvent pas être soumis à des pressions extérieures. Ils ne peuvent ni être virés sur le champ ni être renouvelés à l'issue de leur mandat. Ça c'est la première chose sur l'ASN. L'ASN a été créée en 2006 en tirant, si vous voulez, les enseignements de certains événements du passé et par exemple la gestion de l'épisode Tchernobyl. Et parmi les valeurs importantes de l'ASN et les obligations qu'elle a de par la loi qui l'a créée, il y a quelque chose de très important qui est la transparence et l'information du public. Cette transparence elle s'exprime par le fait que nous publions systématiquement les rapports de nos rapports d'inspections. La crédibilité de la transparence est tirée justement de l'indépendance qui gouverne notre action.

Maintenant je vais préciser le cadre dans lequel nous intervenons avec le projet d'exploitation de Placoplatre. Nous sommes en appui technique du Préfet sur le volet radioprotection. Nous agissons en fonction du code du travail pour la partie radioprotection des travailleurs et sur le code de la santé publique, incluant la protection des riverains et de l'environnement. Notre action de contrôle a plusieurs volets. Le premier c'est que nous rendons un certain nombre d'avis lors des différentes phases du projet, donc par exemple des avis sur les mesures de radioprotection. Les mesures de suivi environnemental sur les dispositions qui sont prises. Nous avons par exemple rendu des avis sur la démolition des bâtiments. Nous rendrons des avis lors des phases qui vont suivre, nous donnerons des avis après construction sur les phases qui vont venir et donc par exemple sur la modification de la SUP. Ces avis sont systématiquement publiés sur internet, ils sont publics, et présentés en CSS (Commission de suivi du site). Ils font aussi l'objet d'échanges avec les associations et les élus qui sont aussi présentés en CSS. Le deuxième volet de notre action de contrôle est de vérifier que nos instructions sont effectivement appliquées sur le terrain. Donc là c'est un volet inspection : on effectue régulièrement des inspections sur le site de Placoplatre pour vérifier que les dispositions visant à contrôler la radioprotection nécessaire à la sécurité

des travailleurs et la protection de l'environnement sont effectivement en place. Ces inspections il y en a eu cinq depuis le début des travaux. Il y en a eu une en 2018, il y en a eu deux en 2017 et systématiquement les rapports d'inspections sont publiés sur internet et font l'objet de présentations en CSS.

Troisième volet de notre contrôle, celui des opérations qu'a lancées Placoplatre ; sur la base de mesures que Placoplatre et ses prestataires effectuent sur le site. Ces mesures font l'objet d'une tierce expertise, une tierce-expertise qui a été mandatée par l'ASN et qui intervient sur le site pour vérifier par échantillonnage les mesures de Placoplatre. Il y a eu quatre épisodes tierce-expertise jusqu'à là. Nous pouvons déclencher et donner des ordres au tiers-expert : nous lui expliquons quel contrôle nous voulons réaliser sur la base de questions que nous avons relevées en CSS. Les résultats de ces analyses sont également présentés en CSS. »

**Gilles BOUCHET** : « Je me permets de reprendre la question sur les déblais du Grand Paris juste pour préciser. Vous avez entendu parler des chantiers du Grand Paris. Effectivement aujourd'hui on en accueille, mais pas ici, dans d'autres carrières. Une partie des terres qui sont des terres non pas de tunneliers mais des terres classiques. Aujourd'hui dans nos autres carrières, on ne sait pas faire et on n'a pas l'autorisation pour accueillir ces terres-là. Donc ça répond à la question des terres que vous posiez. Et par rapport au phasage, le Grand Paris sera quasiment terminé quand on commencera à remblayer les terres extérieures. Il y aura d'autres terres puisqu'il y a d'autres terres en Ile-de-France mais ça ne sera pas nécessairement les terres du Grand Paris. »

**Sophie GUILLAIN** : « Il est 22 h, on a encore des demandes de questions. Est-ce que vous pouvez lever le bras, toutes les personnes qui souhaitent encore prendre la parole ? Est-ce que vous êtes d'accord pour prolonger la réunion sans doute au moins un quart d'heure, peut être un petit peu plus ? Ayez en tête qu'on est qu'à la première réunion, quatre autres réunions sont encore prévues derrière. Si les réponses sont un peu expéditives aujourd'hui n'en tenez pas rigueur, (à la tribune) prenez-les en note, on se préparera pour que dans les prochaines réunions vous puissiez avoir des compléments. Pouvez-vous répondre à Monsieur concernant les dépôts des déchets du site d'ENGIE »

**Jean-Luc MARCHAND** : « Moi je peux vous dire que oui, la garantie je peux vous la donner maintenant. On a un projet de réaménagement qu'on vous a présenté, notre dossier c'est celui-ci. On n'a pas le projet de céder ensuite le site à SITA pour qu'ils en fasse ce qu'ils font aujourd'hui ailleurs. »

**Dominique DELLAC** : « Bonsoir, Dominique Dellac, conseillère départementale de Seine-Saint-Denis et membre à ce titre à la Commission de suivi du site du Fort de Vaujours. C'est-à-dire qu'effectivement on connaît un tout petit peu le sujet. Moi je m'adresse, ce soir, aux habitants parce que c'est cette question-là qui m'intéresse : être utile aux habitants. Les questions de santé, de cadre de vie, l'environnement sont, à mes yeux, essentielles. Alors j'ai deux questions pour Placoplatre. Sur la question du dossier d'abandon du CEA, je me rappelais, que le directeur adjoint du CEA, avait déclaré qu'il n'y avait plus d'amiante et que le site du Fort de Vaujours avait été totalement désamianté. Déclaration du directeur adjoint du CEA, donc est ce que vous pourriez redire ou dire le nombre de tonnes que vous avez extraites. Une autre question sur

laquelle je m'interroge depuis le début c'est : pourquoi le fort central, le devenir du fort central où on sait que 33 points de contaminations ont été trouvés. La question du fort central est une question extrêmement sensible sur laquelle tout le monde n'est pas d'accord. Moi la question que je me pose c'est que si vous n'avez pas une totale certitude sur ce que vous allez trouver sur les dix premiers hectares, sur le fort central. Qu'allez-vous faire sur le fort central, vous allez le couler dans le béton ? Juste une petite remarque sur la faune et la flore, 60% de la faune avait disparu dans le monde en 40 ans. Alors, à horizon 50 ans, qu'est-ce que vous allez nous mettre sur ce site ?

Maintenant il y a la question de la transparence, c'est aussi une question sur laquelle je suis extrêmement sensible. Parce que le vrai débat citoyen suppose de la transparence, nous avons demandé à ce que d'autres débats publics soient organisés. Alors j'ai bien entendu que deux autres ateliers soient organisés, puisque jusqu'à la lettre ouverte des associations qui est parue hier on n'avait pas de certitude sur ce dernier débat public. On se disait que c'était quand même vraiment bizarre. Et je suis très contente d'apprendre ce soir qu'une réunion de clôture sera organisée. Il y a deux débats publics et ensuite on fait des ateliers mais la clôture c'est le deuxième débat public. Ça c'est sur une question de méthodologie qui manquait de cohérence. Je ne suis pas d'accord avec le maire de Montfermeil : Montfermeil est concerné comme Courtry, Tremblay, Villeparisis et Vaujours. Ce qu'il faut savoir quand le CEA exploitait le site aux Coudreaux, la cuvette c'est les Coudreaux. Les Coudreaux c'est les Coudreaux de Chelles, les Coudreaux de Montfermeil, les Coudreaux de Coudreaux de Courtry sont concernés par le projet. Et je peux vous dire quand on écoute les anciens des Coudreaux à Montfermeil et ils nous en parlent du site géré par le CEA. J'aimerais donc qu'on prenne en compte les populations, le bassin de vie dans son ensemble et que le débat s'ouvre à plus de personnes. Cela ne peut être qu'à Vaujours, puisque comme le disait quelqu'un la question des poussières se retrouvent à l'air libre : elles concernent tout le monde. Ça serait vraiment bien qu'on aille donc au-delà et qu'on réussisse à en parler plus largement.

Et puis dernière remarque, « Si Vaujours m'était conté » c'est un ouvrage réalisé par les ingénieurs du CEA. C'est un ouvrage très didactique, très intéressant et je pense que ça serait bien que cet ouvrage, puisque que vous avez dit très clairement qu'il fallait qu'il y ait de l'information qui circule, qu'il soit sur le site de la concertation. Donc « Si Vaujours m'était conté » il faut absolument qu'il soit sur le site de la concertation. »

**Farid DJABALI** : « Farid Djabali, je suis élu, EEVL à Mitry Mory. Donc je rejoins la dame qui a parlé de transparence revient sur la transparence dans le débat et puis tout à l'heure Sophie TESA-TARI a parlé de transparence et de la contradiction dans le débat. A ce jour toutes les demandes des associations, des élus, ont été demandées pour des études libres et indépendantes sur le fort de Vaujours. A ce jour aucune étude libre n'a été engagée. Les résultats qu'on a sont des résultats qui sont toujours les mêmes, donc on n'a pas de surprise à ce niveau-là. Ça c'est la première des questions : pourquoi n'y a-t-il jamais eu d'études indépendantes faites sur le sujet ? Nous en avons demandé une il n'y a pas très longtemps avec France Nature Environnement et EB2V : on a sollicité la Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité (CRIIRAD). Derrière, il n'y a pas eu de retour de la part des personnes interpellées. La deuxième chose, c'est qu'avant la démolition, monsieur a dit qu'il y avait eu un inventaire faunistique et floristique. Moi je voudrais connaître l'inventaire faunistique et floristique après la démolition du site, qu'en est-il ? Je voudrais être surpris.

La troisième des choses, tout à l'heure, je crois que c'est le Sous-Préfet qui a parlé de santé et de cancer, aujourd'hui il est prouvé statistiquement, moi aussi je peux faire parler la statistique en donnant des interprétations qui me sont propres. Donc du coup, statistiquement parlant, aujourd'hui il est prouvé que la plupart des cancers sont environnemental mais aussi parfois génétiques donc je ne serais pas surpris que les études aient porté pas spécifiquement sur les populations de personnes réellement touchées par ces risques. On peut faire dire plein de choses à une population... Je voudrais donc plus d'études indépendantes aussi bien sanitaires qu'environnementales et aussi sur l'impact de l'abattage des arbres. Je ne sais pas ce qu'il vous faut comme preuve quand le monsieur nous parle de bassins de rétentions. Le bassin de rétention en lui-même il n'est pas suffisant pour arrêter l'eau du ruissellement. Donc ce qu'il y a eu comme épisode exceptionnel ce sont des épisodes qui vont se renouveler et bien sûr qu'un jour Villeparisis et une grande partie de Claye-Souilly courent un risque d'inondation. Tout le monde n'a pas la chance d'être protégé par le Canal de l'Ourcq. Je vous remercie. »

**Sophie GUILLAIN** : « Alors on commence à avoir des remarques qui relance les questions qui ont déjà été posées. J'en déduis que les réponses ne sont pas encore satisfaisantes. On aura l'occasion de répondre à certaines questions aussi dans le cadres des réunions qui suivront. Je vais vous redonner la parole, sinon on n'aura pas les réponses avant de revenir une dernière fois vers vous. »

**Gilles BOUCHET** : « Oui je vais d'abord répondre aux questions qui se sont posées sur notre inventaire floristique et faunique. Vous savez cet inventaire est une obligation réglementaire et la déclinaison de cet inventaire, on l'a peut-être pas assez dit, mais c'est une devise : « éviter, réduire et compenser ». C'est-à-dire que dans un premier temps on fait tout pour éviter de porter atteinte à la nature, si on ne peut pas faire autrement on va réduire et on va compenser. C'est une publication réglementaire qu'on suit de toute manière dans le cadre de ce projet et que l'on va mettre en œuvre. Pour donner quelques éléments de compréhension sur les enjeux maintenant ; on a dit tout à l'heure que les enjeux étaient relativement faibles sur le site à une exception et en l'occurrence on parlait tout à l'heure des disparitions des espèces, je reviens sur l'aspect faune et flore. L'enjeu majeur faune – flore, c'est la préservation des chiroptères sur le site. On a une volonté très forte et un engagement fort de préserver un certain nombre de cavages sur le site. On va organiser l'exploitation de manière à préserver ces cavages et garantir la pérennité de ces espèces de chiroptères sur le site dans un lieu d'habitat particulièrement intéressant en Seine-Saint-Denis. Donc si je peux répondre par un exemple je peux vous avancer celui-ci, de façon assez clair. »

**Sophie GUILLAIN** : « Sur la publication de l'ouvrage : « Si Vaujours m'était conté », je crois que les garants ont relayés cette demande auprès du CEA. »

**Laurent PAVARD** : « C'est un ouvrage qui a un copyright, qui a été publié par je ne sais pas trop quel auteur. Je ne l'ai pas en possession, enfin je n'ai qu'une copie. Sa publication était soumise à l'autorisation du CEA, nous les avons interrogés et nous n'avons pas reçu cette autorisation de publication de cet ouvrage sur le site du débat. Voilà ce que je peux vous donner comme information. »

**Sophie GUILLAIN** : « Vous avez obtenu une réponse qui consiste à dire, on ne vous autorise pas à le publier. »

**Laurent PAVARD** : « Oui c'est ça. Mais le CEA renvoie au dossier de référence qui résume et qui traite l'ensemble des dimensions du problème, qui est le dossier d'abandon. Il a été numérisé par la société Placoplatre, je tiens à le souligner puisque que c'est un gros boulot. Et puis nous avons demandé au CEA de produire aussi un document de synthèse, il tient sur une dizaine de pages. C'est un document assez complet mais qui reste assez accessible au public, nous l'avons transmis à la société Placoplatre. »

**Sophie GUILLAIN** : « Le CEA nous a dit qu'il serait présent à un des ateliers, donc vous pourrez leur poser la question sur ce pourquoi, il ne souhaite pas que cela soit publié. »

**Gérard MUNAUT** : « Gérard Munaut, de l'association Coubron Environnement, association qui lutte contre toutes les nuisances qui peut y avoir sur la commune. Nous avons demandé en tant que membre de la Commission de suivi du site à ce qu'il y ait des contrôles inopinés de l'Autorité de sûreté nucléaire. Nous avons été entendus une fois, est ce qu'il y aura à nouveau des contrôles inopinés de l'ASN ? Cela nous semble important. J'ai une deuxième question sur la fosse d'Aiguizy. Vous nous avez dit tout à l'heure que vous alliez utiliser les terres actuellement sur le site du Fort de Vaujours pour le remblaiement de la fosse d'Aiguizy. Compte-tenu des informations que vous nous avez communiquées sur le fait que vous n'étiez pas en possession de tous les éléments pour savoir ce que contenait le sol, le sous-sol, nous souhaiterions savoir si avant que ces terres ne soient déposées sur la fosse d'Aiguizy, s'il va y avoir des analyses pour savoir si ces terres sont polluées ?

Enfin sur la méthodologie pour procéder à l'extraction vous avez évoqué deux possibilités. Notamment la possibilité par explosif, c'est un système d'extraction efficace mais qui présente des risques en matière de poussières.

Enfin, dernière question mais cela concernera mes petits-enfants et mes arrières petits-enfants : est ce que vous allez procéder comme vous avez procédé jusqu'à maintenant ? C'est-à-dire est ce que vous allez rétrocéder le site à des collectivités pour assurer la pérennité du site ? Je vous remercie. »

**Jean-Luc MARCHAND** : « Sur l'ASN, on a eu effectivement des contrôles inopinés l'an passé.

Sur la fosse d'Aiguizy on a eu déjà beaucoup de carottages donc on connaît assez bien l'état des lieux du sol, grâce à certain nombre de mesures du sol. Les mesures seront communiquées.

Quand quelqu'un a dit tout à l'heure que nous avons lancé des opérations sans savoir ce qu'il y avait dans le sol, ce n'est pas tout à fait vrai. Avant de creuser on fait toujours des analyses.

Sur la question des explosifs, c'est un sujet qui peut effectivement interroger puisque tout le monde n'est pas familier avec cette question-là, on imagine des tas de choses. En fait c'est un des modes d'exploitation les plus vertueux en terme de bilan. Il faut savoir qu'un bon tir de mine est un tir qui ne fait pas de poussière, sinon c'est que vous l'avez mal réglé et que de l'énergie est dépensée pour rien.

Dernier point, la remise en état : nous on n'a pas vocation à garder ces terrains plus longtemps que ça. Les rétrocessions aux collectivités nécessitent des conditions préalables qu'on n'arrive pas toujours à remplir. Il faut que les collectivités soient capables de prendre ces terrains en charge. Il n'y a pas de réponses définitives à ça mais notre vocation n'est pas de garder indéfiniment ces terrains. »

**Sophie GUILLAIN** : « Ce que je vous propose puisqu'on arrive vraiment sur la fin de notre réunion c'est de prendre toutes prises de parole et vos prises de positions en essayant d'être les plus court possible. »

**Mireille LOPEZ** : « France Nature Environnement 77, une association qui représente, qui 50 associations en Seine et Marne. Je voulais préciser déjà que Placoplatre a refusé l'ouverture de la Commission de suivi de site au public. La Commission de suivi de site peut être ouverte au public, Placoplatre a refusé ainsi que les services de l'Etat. France Nature Environnement avait demandé l'ouverture au public dans un souci de transparence. Je voudrais déjà préciser ce premier point. Maintenant je pose une question : vous n'avez pas fait de contrôle radioactif et chimique dans les rivières environnantes, comptez-vous en faire ? Deuxième question : Placoplatre compte boucher la fosse d'Aiguisy qui sert de bassin de rétention aux eaux fluviales. Allez-vous créer un bassin de rétention en aval de votre carrière pour protéger la population de Vaujours, Tremblay et Courtry, des risques d'inondations ? »

**Grégory JURADO** : « Oui bonsoir à toutes et à tous, Grégory Jurado, conseiller municipal à Courtry. Je pense qu'on n'a pas nommé les choses comme il faut encore une fois ce soir. Le fort de Vaujours est un scandale d'Etat. Pourquoi c'est un scandale d'Etat ? Parce qu'effectivement l'Etat est parti sans avoir dépollué le site et sans avoir fait toutes les enquêtes et les analyses nécessaires. Moi je suis un enfant de la République française, on me dit régulièrement de manger 5 fruits et légumes par jours, on me dit de rouler à 80 km/heures, on me dit d'attacher ma ceinture, etc, donc je suis en attente en tant que courtrysien que quand il y a un risque, quand on a fait 50 ans d'essais de détoniques nucléaires, près de chez moi, que toutes les dispositions soient prises afin que ce site soit dépollué et que l'on soit absolument sûr, au nom du principe de précaution qu'il n'y a aucun risque pour les populations. C'est la base en République française, cela me semble être quelque chose de très simple.

D'autre part, sur la question des tumeurs, il y a au-delà des chiffres de l'ARS qui a effectivement très largement rétro-pédalé. C'est normal, c'est un document qui a été passé sous silence. Beaucoup de gens le gardaient dans leurs poches sans évoquer ces fameux camemberts qui mettaient en évidence la disproportion des décès pour cause de tumeur. J'invite chacun à aller voir à la pharmacie de Courtry combien ils délivrent de médicaments Lévothyrox (médicament qui traite la thyroïde) en comparaison avec la ville de Meaux. Juste pour information, une salariée qui avait avant un mi-temps à Meaux et qui a pris un mi-temps à Courtry, est arrivée effarée à Courtry en disant : « je délivre, c'est simple, à Courtry le double de Lévothyrox qu'à Meaux. Le Lévothyrox est un médicament qui traite les maladies liées à la thyroïde notamment. On nous donne des explications mais qui ne sont absolument pas satisfaisantes.

Quant aux propos de monsieur le Sous-Préfet sur ce qu'il faut prendre en compte dans l'étude de l'ARS, je lis un document de l'ARS : « On observe une surmortalité par cancer

du côlon ». Donc il se base sur l'ICM, de 1,5 pour le colon et 1,4 pour le cancer du poumon. Ce n'est pas moi qui l'invente c'est écrit noir sur blanc, c'est consultable.

Deuxième chose, je serai bref. Les conditions de ce chantier ne sont absolument pas réunies. A la base, le métier de Placoplatre n'est pas de dépolluer un site pollué par 50 ans de détonique nucléaire. Moi je pense que cette dépollution aurait dû être faite dans d'autres conditions et par un maître d'ouvrage, un maître d'œuvre qui en a effectivement les connaissances, en enlevant tout conflit d'intérêt. On voit bien que le conflit d'intérêt il est manifeste. Placoplatre a tout intérêt à aller le plus vite possible, peut être au détriment de protocole. On voit bien qu'on a des scandales de ce type là un peu partout, quand il y a des enjeux industriels et de bénéfices énormes pour un groupe comme le vôtre. Il faut comprendre que dans ce dossier, il y a une convergence d'intérêt totale puisqu'en fait l'Etat, les différents services de l'Etat ont tout intérêt à ce que l'on oublie ce qui s'est passé sur ce site-là, qu'ils n'ont pas dépollué, qu'on puisse vite exploiter le plâtre. Une exploitation qui va permettre de favoriser d'autres grands groupes industriels qui en dépendent.

La meilleure preuve de cette « supercherie », c'est l'anachronisme totale qui existe dans cette demande d'autorisation d'exploiter. Parce que cette réunion elle aurait dû avoir lieu, il y a plus de 4 ans. Il faudra m'expliquer quand on fait une demande d'autorisation d'exploiter : cela veut dire que potentiellement la réponse va être non. Il faudra m'expliquer comment les millions d'euros engloutis par Placoplatre depuis 4 ans et demi, vous allez abandonner le chantier si jamais on ne vous autorise pas à exploiter ? Donc on voit bien que l'issue de ce dossier est écrite d'avance. »

**Pierre LAPORTE** : « Je suis conseiller départemental de Seine-Saint-Denis et membre de la Commission de suivi du site. Je dirai à Monsieur le Sous-Préfet : on nous a raconté beaucoup de choses qui sont fausses, on nous a menti. Si on avait la possibilité de montrer des diapositives, je vous montrerais la déclaration du directeur du CEA lors d'une réunion nationale qui a eu lieu avec les associations environnementales et le CEA sur tous les anciens sites qui ont été pollués par les diverses activités nucléaires, en 2015. Donc le directeur du CEA répond à une question de France Nature Environnement sur le Fort de Vaujours et il dit : « la radioactivité de toute façon on a tout enlevé, on a enlevé tout ce qui était des explosifs et puis la plus grande pollution c'est l'amiante mais la ça-y-est on a tout enlevé. ». Donc je reprends la question de tout à l'heure : comment se fait-il que Placoplatre ait enlevé des explosifs alors qu'il ne devait plus y en avoir et des dizaines de tonnes d'amiante et de matériaux amiantés alors qu'il ne devait pas y en avoir, pourquoi ? Ce n'est pas un détail et on sait par les compte-rendu du Comité d'hygiène et de sécurité de Vaujours-Moronvilliers ce qui s'est passé. Il y a eu du tritium qui a été rependu sur cette forêt. Bizarrement aujourd'hui, il n'y a plus rien de tout ça. On a des témoins aussi de ça sur l'autre volet aussi de Vaujours, puisqu'en réalité le site c'est Vaujours-Moronvilliers, où le CEA a laissé 5 tonnes d'uranium dans les puits. Ce que je veux dire c'est que le CEA ment, on en profitera quand il va venir pour avoir quelques discussions sur tout cela. Ce qui a été dit, c'est que quand même c'est étrange qu'à un moment, cette dépollution qui a été prévue dans la vente, dépollution avant d'acheter, par celui qui a pollué le site. On se retrouve en fait, avec un site qui est dépollué aux frais de Placoplatre et je voudrais savoir combien coûte la dépollution totale de ce site ? Comme disait mon voisin, chose étrange, vous dépolluez et vous démolissez avec des coûts qui doivent être considérable, et aujourd'hui vous nous demandez une autorisation d'exploiter cette carrière. Cela veut dire que vous êtes garanti par l'Etat, de

pouvoir exploiter cette carrière. C'est ça la conclusion. La concertation est donc une opération de communication de Placo. »

**Sophie GUILLAIN** : « Cela vous permet en tout cas de poser vos questions et de vous exprimer. »

**Jean Marie BATY** : « Oui Jean-Marie Baty, je suis habitant de Tremblay-en-France et membre du mouvement national de lutte pour l'environnement en Seine-Saint-Denis. Voilà, alors moi j'ai deux questions qui sont liées à ce qu'on a déjà vu. D'une part, on voit bien que ce soir on n'est pas arrivé au bout des débats. J'ai Monsieur le Maire de Vaujours juste en face de moi et je lui pose la question tout simplement : est-ce que Monsieur le Maire vous seriez d'accord pour prêter cette salle pour que les associations environnementales puissent faire leurs présentations sur cette problématique ? Deuxième question, beaucoup de gens ont posé la question de l'indépendance : est-ce que les Maires de Vaujours et de Montfermeil qui sont là, seraient prêts à donner une subvention à la CRIIRAD, pour qu'effectivement on puisse avoir un contrôle indépendant de ce qui se passe dans ce fort ? »

**Sophie GUILLAIN** : « Vous pouvez aussi faire cette demande-là, à la CNDP. »

**Jean-Pierre FEVRE** : « Bonjour, Jean-Pierre Fevre de l'association ADEQUA. Nous promovons la qualité du cadre de vie et notre méthode c'est des propositions. J'ai bien entendu qu'il y a un problème de défiance. Je voudrais soumettre au public une proposition de méthode qui reprends pas mal d'éléments qui ont été développés jusque-là. La méthode reposerait sur trois éléments : exploratoire, contradictoire et conservatoire.

Exploratoire : je ne comprends pas Courtry qui a longtemps hésité, je ne sais même pas si elle l'a fait, pour installer dans sa ville un capteur de poussière. Donc les élus doivent jouer le jeu. Chacun doit faire sa part. Le problème de l'eau, on a beaucoup entendu parler de l'eau, il semblerait que cela soit assez récent qu'on ait mis en place un spécialiste de ces questions au niveau de Placoplatre. C'est un véritable problème bien entendu.

Une méthode contradictoire, c'est ce qu'on a entendu, c'est la transparence et heureusement la proposition a été faite, de la part Placoplatre, soi-même. L'intérêt pour les associations est d'avoir les informations à la source. Les associations ne veulent pas quelque chose qui soient filtrés par les experts. Mais ils ont confiance aux experts pour faire des arbitrages et apporter des expertises techniques, bien entendu. Et je reprends la proposition de Monsieur, des subventions pour que des experts indépendants, en tout cas à l'appui des associations tel que la CRIIRAD, puissent intervenir dans le débat.

Enfin la méthode est conservatoire. On nous dit que dans 30-35 ans ce sera magnifique. J'ai vu des éléments que vous avez mis sur le site, on aurait presque envie de dire que c'est plus beau après qu'avant. Mais on ne peut pas se contenter de quelque chose qui sera restitué dans 35-40 ans, le paysage, la nature est un bien commun. Il faut que tout le monde en profite et en profite durant toute sa vie. En mesure compensatoire, on ne peut pas se contenter de dire que l'on paye des taxes locales. Il devrait y avoir une réflexion à apporter sur quelles sont les compensations apportées, par le chantier, par les responsables, dans la vie publique pendant toute la durée du chantier. »

**Sophie GUILLAIN** : « S'il vous reste des questions, je vous conseille de les écrire. Vous pourrez nous les remettre. »

**Francis REDON** : « Francis Redon, Président de France Environnement 93. Déjà en préambule, je voudrais dire que le débat d'aujourd'hui est révélateur des dégâts que supporte la Seine Saint Denis depuis le début de l'ère industrielle. Ici, en plus, on est agrémentés par des activités militaires mises en place sous la haute bénédiction de l'Etat. L'Etat, qui a cette époque-là, était beaucoup moins soucieux de son impact sur les populations ni de la question de l'héritage du site. Il sera ensuite légué au territoire et qui marque définitivement son sol, son sous-sol et la qualité de ses eaux. Le projet d'exploitation que Placoplatre présente aujourd'hui en prend désormais la suite, il est tout aussi alarmant pour notre environnement et notre santé. Nous habitants, associations, élus ont réclamé, dès le début de votre projet d'implantation de carrière, une évaluation globale de l'impact sur l'environnement et sur le cadre de vie des 160 000 habitants qui englobent les communes qui sont dans ce rayon de 3 kilomètres autour du site. Ces demandes ont toujours été rejetées, au titre d'une séparation des réglementations concernant d'un côté les démolitions et de l'autre côté les autorisations de carrières. Malheureusement pour vous, l'histoire n'a pas tardé à nous donner raison.

Je vous rappelle que le 25 février 2014, les diagnostics de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) ont été bafouées par une analyse contradictoire. Donc confiance dans l'IRSN ? Non. »

**Sophie Guillain** : « Excusez-moi, il faudrait peut-être que vous explicitiez cette affirmation dans le cadre de ces débats. Il faut avoir accès à cette analyse contradictoire. »

**Francis REDON** : « Elle est connue de tout le monde. Cela a été rappelé tout à l'heure, mais aujourd'hui sur le site vous avez 1276 tonnes de terres polluées radiologiquement, ce qui est considérable par rapport à ce qui était prévu.

Ensuite, on a parlé de l'amiante, alors qu'en 2014, le CEA affirmait qu'il n'y en avait plus. Ce qui nous est proposé aujourd'hui reste dans une logique d'approximation, de dissimulation, d'omission que nous ne pouvons pas accepter. Le projet que vous présentez consiste à être dans la fosse d'Aiguizy et consiste à exploiter 15 hectares. Mais quel sera l'impact sur la totalité des 30 hectares ? Vous ne nous répondez pas. On ne sait pas ce que va devenir le fort central.

Aujourd'hui on peut quand même rappeler que vous avez pris 3 ans de retard sur votre demande d'autorisation d'exploiter mais ce qui vous attend sur le fort central, c'est quand même autre chose que ce que vous avez fait pour le moment. Je pense que vous-même vous ne savez pas comment vous allez y arriver.

Aujourd'hui on parle de contrainte économique et technique mais tout cela vous a déjà entraîné à trouver une alternative. L'alternative c'est d'augmenter la capacité de la carrière de Bernouille, pour durer jusqu'en 2027. Il est d'ailleurs étonnant que sur cette demande d'autorisation sur Bernouille, vous ne vous soyez limité à 24,9 hectares. Mais cela s'explique quand on regarde la réglementation du code de l'environnement, un article précise que pour un terrain en dessous de 25 hectares on n'a pas besoin de faire

une étude d'impact, donc évidemment, vous jouez encore une fois avec la réglementation.

Le projet que vous nous présentez maintenant peut présenter quand même une solution et en particulier si l'on suit ce qui se passe sur le Bois de Bernouille. En premier lieu, vous êtes contraint par cette exploitation dans le Bois de Bernouille qui nous mène jusqu'en 2027. Sur la fosse d'Aiguizy, vous ne nous dites pas quel est le volume de gypse que vous allez exploiter mais on peut espérer que cela aille jusqu'en 2031-2032. En troisième lieu donc, ce que nous vous proposons, c'est de faire le reste de l'exploitation en souterrain. Sur le fort de Vaujours il y a 42,6 hectares qui sont disponibles. Evidemment vous n'en possédez que 30 hectares, dont 15 hectares qui sont la propriété de la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine. Je pense qu'aujourd'hui avec l'appui de l'Etat, si vous voulez continuer à être vertueux et à dépolluer la totalité du site, vous devez vous occuper de cette partie. Mais les 42,6 hectares que vous pourriez exploiter en cavages, nous mèneraient probablement aux alentours de 2046, 2047, peut-être même jusqu'en 2050.

Je veux en venir maintenant aux choix d'exploitation. »

**Sophie GUILLAIN** : « Vous en avez encore pour ...? »

**Francis REDON** : « J'ai encore une page et demi. Je voulais simplement vous dire qu'aujourd'hui quand vous déposez une demande d'autorisation d'exploiter, vous devez pouvoir comparer votre projet à une alternative. L'alternative, c'est le souterrain. Quand on fait une étude d'impact, il faut mesurer l'intégralité du projet. Je vais quand même vous rappeler que le bilan énergétique, le bilan carbone, le bilan de gaz à effet de serres, qui correspond à chaque exploitation, non seulement de dépollution, non seulement les terres que vous avez décavées, non seulement du gypse, si on fait du cavage on va quand même utiliser un peu moins de gasoil et moins de poussières seront disséminées. Je vais quand même vous faire, aujourd'hui quand on mesure correctement les terres que vous allez remuer sur le fort de Vaujours, entre les terres que vous allez sortir et celles allez ramener pour refaire le site on obtient à peu près 1,5 fois les déblais du Grand Paris, 1,5 fois ! Et on ne sait pas quoi en faire des déblais du Grand Paris mais bon vous, vous les manipulez dans tous les sens. Il faut mesurer les impacts de ces pollutions, il faut mesurer l'impact des transports routiers qui permettront de ramener les déblais qui correspondront à ce que vous aurez extrait en gypse. Vous allez être obligés en permanence, il faut peut-être aussi mesurer les consommations d'eaux. Votre usine, elle est soumise à des arrêtés préfectoraux, en particulier pour l'émission des particules fines, en cas de pics de pollution. Vous allez nous dire : « ok on mesure et notre impact sur l'environnement est calibré ». Mais ce qui rajouté à la décharge SITA, ce qui rajouté à la nationale 104, ce qui rajouté à vos carrières, tout ça cela un impact. Ce que je voudrais dire en définitive, c'est que l'impact de vos activités sur l'environnement et sur le climat, il est gigantesque. Aujourd'hui, il est temps encore d'agir. L'urgence climatique c'est pas dans 30 ans quand vous aurez replanté la butte, c'est tout de suite, c'est demain. Donc c'est tout de suite qu'on peut arriver à faire quelque chose qui soit entre parenthèse, un peu plus vertueux. »

Sophie GUILLAIN : « Nous avons largement dépasser le quart d'heure supplémentaire. Ce que je vous propose Monsieur Marchand et Monsieur Bouchet, c'est que vous n'êtes pas obligé de répondre à tout maintenant. On a tout pris en note, notamment les

dernières prises de position. Ce qu'on peut faire pour que vous ayez un petit mot de conclusion en apportant les éclairages que vous souhaitez, et qu'on laisse la parole aux garants. »

#### 4. LES CONCLUSIONS :

**Jean Luc MARCHAND** : « J'invite toutes les personnes à aller voir sur le site internet, les questions qui ont déjà été posées : on a déjà amené des éléments de réponses. Juste, encore une fois, le projet, vous l'avez compris ce n'est pas un projet à court terme. Quand on s'engage et qu'on demande combien ça coûte, moi ce que je veux dire c'est pour combien de temps on veut travailler. Quand on parle de 40 ans, c'est parce qu'on se projette sur cette échelle de temps, ce n'est pas pour demain matin, vous l'avez compris. Notre projet, il est bien sûr d'alimenter cette usine et de continuer à en faire la première usine au monde en transformation de plâtre. C'est quand même quelque part, je suis désolé de le rappeler, une nécessité pour la construction aujourd'hui en France. Placoplatre est un des acteurs qui répond au besoin de logement.

Aujourd'hui quand on parle d'investissement, les euros qu'on met aujourd'hui ce n'est pas pour la génération qui vient, c'est pour ceux qui exploiteront à long terme. Si on exploite aujourd'hui c'est parce qu'il y a des gens qui ont fait le boulot il y a 40 ans. Si nous on ne le fait pas aujourd'hui, je peux vous dire que dans le futur on n'aura pas de gypse et si on ne leur laisse pas de la ressource et si on en laisse la moitié ou les deux tiers et bien on n'aura pas fait notre boulot pour les générations futures. »

**Dominique SIMON** : « Un mot très rapide juste pour revenir sur ce par quoi on a commencé, c'est-à-dire ce concept de concertation publique. Il consiste bien à donner la parole et faire entendre le public. Ce qui nous semble important c'est que dans ces réunions émergent vraiment le public, composé aussi de personnes qui ne connaissent pas ou très peu ce projet. Donc si la concertation contribue déjà à ce que davantage de personnes sachent à quoi il correspond, de quoi il est question, de quoi il est fait et quelles sont ces conséquences, alors c'est déjà quelque chose. Une des difficultés pour nous aujourd'hui, qu'on a vu ce soir, c'est qu'il y a aussi dans cette salle, beaucoup de gens qui connaissent déjà très bien le projet. Et c'est difficile de faire cohabiter. On a peut-être pas assez entendu les voix de ceux qui ne connaissent pas le projet. Je sais qu'ils existent moi, puisqu'il y a eu des opérations portes ouvertes, on sait qu'une personne sur deux à Vaujours ne connaît pas ce projet. Il faut donner la parole et faire entendre le public. Le but est que le public expert ou non puisse en savoir plus le projet, savoir les tenants et aboutissants du projet. Parmi celle qui en ont entendu parler, certaines ne savent pas comment venir parce qu'elles ne sont pas bien informées. Si on travail vers ces personnes, ça sera déjà quelque chose. On peut comprendre dans le même que tous ceux qui connaissent le projet depuis longtemps et qui ont beaucoup de questions, soient un peu frustrés, encore que, il me semble que les associations ont eu pas mal la parole ce soir. Mais elles l'auront encore. Il me semble que dans les questions qui ont été posées, on a déjà bien relevé que certaines méritent vraiment un approfondissement qui pourra être apporté dans les ateliers. Merci aux services de l'Etat qui se rendent encore disponibles et permettre de dire ce qu'il a à dire. Nous invitons aussi, tous les acteurs qui ont des positions argumentées à les formuler sous la forme de cahiers d'acteurs et de contributions qui seront mises sur le site et qui seront donc mises à disposition de tout le grand public. C'est comme ça que vous pouvez faire entendre vos positions, donc les associations qui sont là, allez-y. Pour les Villeparisiens, il y a encore une réunion publique à Villeparisis, des ateliers et une réunion de conclusion, donc cela laisse de la place et il me semble que cela est plus que nécessaire. »

**Sophie Guillain** : « Pour les ateliers d'approfondissement, ne partez pas sans prendre le petit formulaire qui est disponible sur la table au fond en écrivant votre email et dire à quels ateliers vous voulez participer : cela nous permet d'avoir une configuration en salle adaptée. On vous mettra dans une autre configuration pour qu'on soit plus en interaction les interlocuteurs que vous aurez. Et puis surtout qu'on puisse vous informer de la date évidemment. Si vous ne le faites pas, l'information sera sur le site quand même. Merci à tous. »

## 5. LES QUESTIONS ECRITES :

En plus des questions posées à l'oral, les participants pouvaient rédiger leurs questions sur des feuilles de contributions :

- **Serge Grimaldi** a écrit : « La « route stratégique », très empruntée par les cyclistes du département, et très souvent dégradée par les mouvements de terrain (déjà). Quelles garanties que la nouvelle exploitation (encore plus proche) ne menace pas l'équilibre du sol et donc la route elle-même et ses usagers ? »
- **Stéphanie Hernot** : « Que va devenir le Fort Central ? Où peut-on trouver les résultats de l'enquête / sondage sur la mortalité pour cause de cancers qui soi-disant ne serait pas plus importante chez les personnes habitants sur les villes limitrophes ou ayant travaillé sur site. »
- **Farid Djabali** : « Placoplatre nous parle d'économie pour les générations futures : peut-être que son directeur sait-il que la récupération de plâtre et sa réutilisation via des procédés industriels éprouvés, peut couvrir largement les besoins en plâtre ? A méditer ! »
- **Daniel Cuillier** : « A-t-on fait une étude sur la santé du personnel du CEA qui travaillait sur le site ? »
- **Lisa, collégienne à Villeparisis** : « Que faites-vous des matériaux radioactifs trouvés en creusant le sol ? »
- **Christian Tardieu** : « Beaucoup de carrières n'ont pas été comblées, le fort a été aménagé. Mais le climat a changé, les arbres plantés n'arrêtent ni vent, ni pluie, la faune n'est pas revenue en grande partie et pourtant vous parlez de reconstitution topographique proche de l'origine. »